

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NYONS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	29
PROCURATIONS : 5		

Séance du 5 AVRIL 2023

Date de la convocation
30 mars 2023

Date d'affichage
30 mars 2023

L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS**
et le **CINQ AVRIL**

à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Pierre COMBES, Maire de NYONS**

Présents : M. DAYRE - Mme LAURENT - Mme AMOURDEDIEU - M. LANTHEAUME - Mme PILOZ - M. ROUSSELLE - Mme LOUPIAS, Adjoint,
M. MONPEYSSEN - M. GREGOIRE - M. VIARSAC - Mme BRUN-CASTELLY - M. CARRERE - M. RINCK - M. TEULADE - Mme BERTHE - M. CATHENOZ - Mme AUDIBERT - Mme MACIPÉ - Mme BOUNIN - M. ALLÉE - Mme FLAMAIN - Mme TEISSEYRE - M. VAN ZELE, Conseillers Municipaux.

Absents avec procuration : M. TATONI - Mme BERGER-SABATIER - M. MOUTARD - Mme BOTTINI - Mme TAILLEUX.

Secrétaire de séance : Mme TEISSEYRE

2023 - 04 - 42

AFFAIRES FONCIERES

Acquisition de terrains à Mme GALLIN par substitution de la SAFER
Modification de la délibération du 1^{er} juillet 2020

RAPPORTEUR : M. Roger VIARSAC

Par délibération du 1^{er} juillet 2020 le Conseil Municipal a autorisé la Commune à acheter les parcelles cadastrées section AI numéros 0603 et 0607, d'une superficie totale de 6 848 m², propriété de Mme GALLIN.

Cette vente n'a toutefois pas pu se réaliser car il est apparu que ces terres étaient exploitées par un fermier dans le cadre d'un bail oral.

Après de nombreuses rencontres avec les notaires, la SAFER et l'exploitant agricole, un accord a pu être trouvé permettant d'indemniser le fermier, Monsieur Alexandre FLORET, du fait de la perte de sa qualité de fermier sur ces terrains.

Cette indemnité est fixée à 3 000 € et sera ajoutée au prix de vente de 27 000 € H.T. majorés des 2 500 € HT correspondant aux frais d'intervention de la SAFER.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la modification de la délibération du 1^{er} juillet 2020,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'achat selon ces conditions, Madame GALLIN intervenant à l'acte par substitution de la SAFER.

Fait et délibéré par les membres présents.

Pierre COMBES,
Maire de NYONS

Rue hnd

